



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Âge de la retraite

Question écrite n° 4117

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la cessation d'activité des personnes handicapées. Elle porte à son attention qu'un certain nombre de régimes, SNCF, RATP, EDF, versent une pension de retraite dès l'âge de cinquante-cinq ans en fondant cette décision sur la pénibilité du travail. Même si elles sont désireuses de participer pleinement à l'activité économique de la nation, les personnes handicapées connaissent une pénibilité accrue de leur travail en raison de leur handicap. Il serait dès lors souhaitable que l'Etat prenne en compte cette situation particulière en permettant aux personnes handicapées, qui en expriment la volonté, de pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein à partir de cinquante-cinq ans. Aussi, lui demande-t-elle de bien vouloir lui faire connaître ses intentions concernant ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a été appelée sur la situation particulière des travailleurs handicapés, au regard de l'âge légal de départ à la retraite. L'article 24 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit une possibilité de retraite anticipée pour les personnes lourdement handicapées ayant travaillé pendant au moins trente ans. Cette disposition est de nature à répondre à l'interrogation de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4117

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3397

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7808